

KPMG Audit

Département de KPMG SA
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Courbevoie
France

ICADE - société anonyme

**Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur l'attribution gratuite
d'actions existantes ou à émettre
revenant aux bénéficiaires d'actions
gratuites restant à acquérir de
Compagnie la Lucette**

Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2010
(quatrième résolution)
ICADE - société anonyme
35, rue de la Gare - 75019 Paris
Ce rapport contient 3 pages

KPMG Audit

Département de KPMG SA
1, cours Volmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Courbevoie
France

ICADE - société anonyme

Siège social : 35, rue de la Gare - 75019 Paris
Capital social : € 78.797.016,56

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre revenant aux bénéficiaires d'actions gratuites restant à acquérir de Compagnie la Lucette

Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2010 (quatrième résolution)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre suite à la reprise par votre société des engagements pris au titre d'actions gratuites restant à acquérir, attribuées à certains cadres dirigeants et salariés de la société Compagnie la Lucette et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

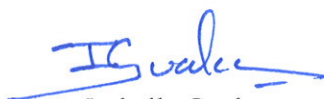
ICADE - société anonyme
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre
revenant aux bénéficiaires d'actions gratuites restant
à acquérir de Compagnie la Lucette*

29 septembre 2010

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du
Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense, le 29 septembre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Isabelle Goalec
Associée

Courbevoie, le 29 septembre 2010

Mazars



Denis Grison
Associé



Loïc Wallaert
Associé